

## IDEX 2025 Dispositif Plateformes

Les équipements partagés et les plateformes technologiques et de services soutiennent au long cours le développement des projets de recherche des unités de recherche ou favorisent les partenariats avec le monde socio-économique. L'Université en partenariat avec le CNRS et l'INSERM a amorcé une démarche de reconnaissance des plateformes scientifiques et technologiques à travers la cartographie Cortecs (<https://cortecs.unistra.fr/>). Le dispositif Plateformes vise à soutenir financièrement les plateformes, labélisées **Cortecs au Stade 3**, afin d'alléger les coûts de maintenance et de fonctionnement de leurs appareils.

### Critères d'éligibilité

Ce dispositif concerne toutes les **plateformes labellisées CORTECS au stade 3 au 31/12/2024**.

### Montant du financement

Le montant du financement pourra s'élever de 5k€ à 15 k€ par plateforme. Les moyens RH accompagnant les équipements ne sont pas concernés par ce dispositif.

Le montant sera attribué de façon systématique en fonction des critères suivants :

- Nombre de personnels rattachés à la plateforme en ETP (personnel BIATSS/ITA)
- Nombre d'appareils et valeur à neuf des équipements par plateforme
- Enveloppe totale dédiée à ce dispositif (650 K€)

### Date d'engagement des crédits

- Les crédits devront obligatoirement être engagés dans les deux ans après réception de la notification.

**Pour plus d'informations :** [dir-aap-idex@unistra.fr](mailto:dir-aap-idex@unistra.fr)